

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE De la LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE

Samedi 25 JUIN 2022

Cette Assemblée Générale s'est tenue le samedi 25 Juin 2022

<u>Elle était présidée par</u> Monsieur Arnaud DALLA PRIA, Président de la Ligue de Football d'Occitanie, assisté de Madame Laurence MARTINEZ, Secrétaire Générale de la Ligue de Football d'Occitanie.

Cette Assemblée Générale était animée par Monsieur Olivier DAURIOS, Directeur du Développement de la Ligue de Football d'OCCITANIE et en collaboration avec Monsieur Gilles MAURICE, Membre de la Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales.

L'Assemblée Générale débute à 10h00

RECENSEMENT DES DELEGUES – VERIFICATION DU QUORUM

Après pointage et vérification des pouvoirs, l'Assemblée était ainsi représentée :

• District de l'ARIEGE

Présents : 7 clubs de ligue représentant 86 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 79 voix, soit au <u>total 165 voix pour le District de l'ARIEGE</u>

• District de l'AUDE

Présents : 14 clubs de ligue représentant 151 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 144 voix, soit au <u>total 295 voix pour le District de l'AUDE</u>

• <u>District de l'AVEYRON</u>

Présents : 13 clubs de ligue représentant 190 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 355 voix, soit au <u>total 545 voix pour le District de l'AVEYRON</u>

• District du GARD-LOZERE

Présents : 14 clubs de ligue représentant 283 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 716 voix, soit au <u>total 932 voix pour le District du GARD – LOZERE</u>

District du GERS

Présents : 8 clubs de ligue représentant 92 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 167 voix, soit au <u>total 259 voix pour le District du GERS</u>

• District de HAUTE GARONNE

Présents : 53 clubs de ligue représentant 629 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 0 voix, soit au <u>total 429 voix pour le District de la HAUTE GARONNE</u>

• District des HAUTES PYRENEES

Présents : 7 clubs de ligue représentant 99 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 102 voix, soit au <u>total 201 voix pour le District des HAUTES PYRENEES</u>

• District de l'HERAULT

Présents : 26 clubs de ligue représentant 564 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 704 voix, soit au total 1 168 voix pour le District de L'HERAULT

• District du LOT

Présents : 7 clubs de ligue représentant 92 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 193 voix, soit au <u>total 285 voix pour le District du LOT</u>

• District des PYRENEES ORIENTALES

Présents : 11 clubs de ligue représentant 163 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 233 voix, soit au <u>total 396 voix pour le District des PYRENEES ORIENTALES</u>

District du TARN

Présents : 11 clubs de ligue représentant 147 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 276 voix, soit au total 423 voix pour le District du TARN

• District du TARN ET GARONNE

Présents : 13 clubs de ligue représentant 139 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 225 voix, soit au <u>total 364 voix pour le District du TARN ET GARONNE</u>

TOTAL des clubs PRESENTS: 184 clubs totalisant 2 635 voix.

TOTAL des voix détenues par les DELEGATIONS DE VOTE : 3 194 voix.

TOTAL DE VOIX DES INSCRITS : 7 969 VOIX

TOTAL DES VOIX DE L'ASSEMBLEE : 5 829 VOIX (Soit 73.15 % des voix des inscrits)

Clubs Absents (103): ENT.FOOTBALL SPAM(534352)- LUZENAC (505956)- US TARASCON (553142) -FC SOURCES DE L'AVEYRON (582635)- SO MILLAVOIS (503091)- US PAYS RIGNACOIS (514908) - US REQUISTANAISE (505910)- SAINTE CHRISTIE (553760) — AUREILHAN (527316) - CLUB MAZERIEN NESTE FEMININ (564028) - FC DES NESTES (549537)- FC LOURDAIS (520191)-FC PYRENEES DES GAVES (582722)- SEMEAC (506120) -BIARS BRETENOUX (542847)- BRIATEXTE (521335)- CAMBOUNET (522803)- LES COPAINS D'ABORD (580711)- US ALBIGEOISE (505931)- US CASTRES (547558)- FC LES 2 PONTS (590278) - FCUS MOLIERES (512976)- LA NICOLAITE (506029) — MONTAUBAN FC (514451)- ST CAUSSADAIS (505949) -

A.PERSONNELS DE LA METEOROLOGIE (614117) – AS AZOTE ET FERTILISANTS (610470)-AS CASTELNAU D'ESTRETEFOND (520607) – LA FAROUETTE (525754)- PORTET CARREFOUR (508645) - AS SEILH (515768) - AS TOULOUSE LARDENNE (524108)- AV FONSORBAIS (513994)- BAZIEGE OC (505933) - BLAGNAC (519456) - BOULOC FUTSAL (580906) - C.OM DES COTEAUX (537243) -CAYUN FUTSAL (853403)-COMMINGES ST GAUDENS (590251)-ECOLE DE F.SAVE GESSE (545872) -BOULOGNE PEGUILHAN (544215)- LIEBHERR AEROSPACE (615469) - INTERNAT TOULOUSE (654202)- CUGNAUX (505935) - GIROU (551412) - RACING CLUB MURET (541365)- RANGUEIL (537945) - ST ALBAN AUCAMVILLE (563648) - TOULOUSE ACF (506018)- TOULOUSE FOOTBALL CGI (615323)- TOULOUSE FUTSAL CLUB (851139)- TOULOUSE METROPOLE FUTSAL (853466) - - US BAGNERES LUCHON (582735)- US COLOMIERS (554286) - US FRONTONNAISE (541489) - US PLAISANCE DU TOUCH (518612)-VILLENEUVE FUTSAL CLUB (581000) - CO CASTELNAUDARY (540546)- NAUROUZ LABASTIDE (506197)- FA CARCASSONNE (548132)- PEZENS (527203) - ASC NIMOISE (880585)- AS DE CAISSARGUES (521050)- ROUSSON (517872)- CO SOLEIL LEVANT NIMES (526901)-LE GRAU DU ROI (503235) - ENT SPORTIVE PAYS UZES (581232)- ENT. S ROCHEFORT SIGNARGUES (549486)- FC MILHAUD (580998)- CHUSCLAN LAUDUN (550949)- FC VAUVERDOIS (503237)-GALLIA C.UCHAUD (517866)- JS CHEMIN BAS D'AVIGNON (519483)- O.ST LAURENTAIS (503195)- OLYMPIQUE MAS DE MINGUE (552832) - SPORTIFS 2 CŒUR (550035)--US REGORDANE (563664) - ATLAS PAILLADE (548263) - AS LATTES (520344)- AS PIGNAN (514074) - AS ST MARTIN (523509)- MONTARNAUD (528515)- ARS JUVIGNAC (528507)- AS FRONTIGNAN (503214) - BEACH SOCCER CLUB (881625) - CLUB FOOT SALLE 5 BEZIERS (560345) -FC SETE (500095)- LODEVOIS LARZAC FUTSAL (560351)- MONTPELLIER AGGLO FUTSAL (890589)- MONTPELLIER HERAULT BEACH SOCCER (864006) MONTPELLIER HERAULT SC (500099) - MONTPELLIER MEDIT FUTSAL (853396) - R.DOCKERS SETE (534332)- RC VEDASIEN (514400)- CERS PORTIRAGNES (511818) US BEZIERS (551335) – US MONTAGNAC (500294) - ASSO THEZA ALENYA (582305) - ELNE FC (530097) - EMPIRE FUTSAL PERPIGNAN (560295)- FC ALBERES ARGELES (552756) -FC POLLESTRES (538526)- FC SOLERIEN (523708)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Bonjour à toutes et à tous,

Bienvenue à cette Assemblée Générale Ordinaire dématérialisée de la Ligue de Football d'Occitanie.

Nous vous remercions d'être présent devant vos écrans, comme vous aurez pu le constater à travers le clip vidéo qui vient de vous être diffusé, la saison 2021 – 2022 a été riche en évènement bien que fortement marquée encore par la crise sanitaire. Nous espérons que la saison prochaine sera différente.

Vous aurez également noté que l'équipe féminine du Rodez A.F. accède en D1 Féminine Arkéma la saison prochaine et non en D2.

Nous vous rappelons que cette Assemblée Générale comportera deux volets :

- une Assemblée Générale Ordinaire ainsi
- une Assemblée Générale Elective dans laquelle vous aurez à voter les délégués par tranche de 50 000 licenciés qui participeront aux Assemblées Fédérales.

INTERVENTION DE LA SECRETAIRE GENERALE DE LA LIGUE MADAME LAURENCE MARTINEZ

Bonjour à tous et à toutes,

Bienvenue à notre Assemblée Générale, je laisse la parole à Monsieur le Président, Arnaud DALLA PRIA.

Mesdames et Messieurs les Délégués de Districts, Messieurs les Présidents de District, Mesdames et Messieurs les Présidents de Clubs,

Lors de l'Assemblée Générale d'hiver à Palavas, j'avais commencé mon propos par enfin, je vais donc réutiliser ce terme pour cette nouvelle Assemblée Générale.

Enfin, voilà une saison bouclée sans que nous ayons eu trop à subir les aléas du covid. Compte tenu du contexte économique et de la longueur de cette saison, nous avons fait le choix de vous proposer cette Assemblée Générale en format dématérialisé tout en laissant la liberté à ceux qui le souhaite de venir sur le site de Castelmaurou partager un moment d'échange et de convivialité, avec les personnels de la ligue, les élus et les bénévoles de nos commissions régionales.

Avant de laisser de nouveau la parole à Madame la Secrétaire Générale de la Ligue, pour le déroulé de cette Assemblée Générale, je vous propose de nous recueillir en ayant une pensée pour les personnes de notre football régional qui nous ont quitté au cours de cette saison. Je vous remercie.

PRESENTATION DES MODALITES DE VOTE

Madame Laurence MARTINEZ, Secrétaire Générale Merci Président

Cette Assemblée comportera deux volets bien distincts, tout d'abord une Assemblée Générale Ordinaire avec à l'ordre du jour un volet administratif et un volet sportif, nous passerons ensuite à une Assemblée Générale Elective.

Avant de débuter, cette Assemblée Générale nous vous mettons à l'écran les chiffres concernant le quorum qui est à atteindre pour pouvoir démarrer cette réunion.

Nombre de délégués inscrits

362

Nombre de délégués présents ou représentés (émargés)

238

% délégués présents ou représentés (émargés)

65,75 %

Nombre de voix des inscrits

7969

Nombre de voix des présents ou représentés (émargés)

5829

% voix des présents ou représentés (émargés)

73,15 %

Le quorum est atteint, nous pouvons poursuivre cette Assemblée Générale

ASSEMBLEE GENERALE OR<u>DINAIRE</u>

VOLET ADMINISTRATIF

Madame la Secrétaire Générale de la LFO soumet l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 12 février 2022 à CASTELMAUROU.

Le procès-verbal est adopté à la majorité (Pour 90.25 % et Contre 9.75 %)

VOLET SPORTIF

Présentation par Monsieur Jérémy RAVENEAU, des pyramides et réglementations des compétitions régionales.

Mise en adéquation des pyramides et des règlements quant au nombre de groupe, d'équipe par groupe, d'accession et de rétrogradation, au sein des différentes championnats ; Principales modifications :

- Barrage d'accession à l'issue des championnats U16 R. et U18 R.
- Remise en place des Coupes Occitanie dont la création d'une Coupe U20
- CDF: validation du principe des remplaçants remplacés pour les deux premiers tours

Madame la Secrétaire Générale de la LFO soumet l'approbation des pyramides et réglementations des compétitions régionales : les pyramides et réglementations des compétitions régionales adoptés (Pour 79.76 % et Contre 20.24 %).

Présentation par Monsieur Jérémy RAVENEAU des principales modifications réglementaires (Fédérale et Ligue)

Modifications adoptées à l'assemblée fédérale du 18 juin 2022

Art. 39 bis

Proposition de la L.F.O.

« La Ligue peut autoriser une équipe en entente à accéder à ses compétitions à condition que les clubs concernés aient décidé, avant le terme de la saison lors de laquelle l'entente s'est retrouvée en position d'accession, de constituer un groupement ou de procéder à une fusion, dans le respect des délais prévus par les présents règlements »

- une équipe peut débuter la saison en entente (toute catégorie) en compétition départementale
- en cours de saison : les clubs procèdent à la création d'un groupement (Jeunes / Féminines) ou à une fusion (Jeunes / Séniors M. F.)
- si le groupement ou la fusion est validé : autorisation d'accession en compétition régionale pour la saison suivante

Attention au respect des délais : Projet (15 mai) – Pièce (1^{er} juillet)

Art. 97

- « 1. Le titulaire d'une licence « Technique Nationale » ou « Technique Régionale » peut détenir une licence de ce type pour <u>deux clubs</u> dans les conditions cumulatives suivantes :
- être titulaire d'un contrat de travail au sein de chacun des clubs concernés
- exercer son activité au sein de ces clubs dans des catégories différentes (équipes, âge, sexe)
 ou des pratiques différentes

A défaut, une telle licence ne peut être délivrée que pour un seul club

L'éducateur titulaire d'une licence « Technique Nationale » ou « Technique Régionale » sous contrat ou bénévole peut obtenir une autre licence « Technique Nationale » ou « Technique Régionale » sous contrat ou bénévole avec un nouveau club dans le respect des formalités de changement de club qui lui sont applicables et qu'après avoir soumis une demande à la CFSE (Commission Fédérale du Statut des Éducateurs) ou à la Commission Régionale Technique

Art. 117

Proposition LFO

« Lorsqu'un joueur U18 ou U19uitte son club du fait qu'au sein de celui-ci il est dans l'impossibilité de jouer dans les compétitions de sa catégorie d'âge et de la catégorie Senior, il ne sera pas soumis à la restriction de participation de l'alinéa précédent, si dans son nouveau club la seule possibilité qui lui est offerte est de participer aux compétitions de la catégorie Sénior ».

Conditions:

- U18 U19
- Pas de catégorie U18-U19, ni Sénior dans son ancien club
- Uniquement des Séniors dans le nouveau club
- Dispense sans restriction de participation

Art. 144

« 1. Il peut être procédé au remplacement de trois joueurs ou joueuses, sauf dans les championnats nationaux de football à 11 où ce nombre est porté à cinq, dans le respect des règles fixées par l'IFAB. En ce qui concerne les coupes nationales, le règlement de l'épreuve détermine le stade de la compétition à partir duquel les cinq remplacements deviennent possibles ».

Art. 160

1. a) Dans toutes les compétitions officielles des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux

maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

- b) Pour les pratiques à effectif réduit des catégories U19 et supérieures, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.
- c) Dans toutes les compétitions officielles de Ligue et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à <u>quatre</u> <u>dont un</u> maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

Modifications adoptées par le Comité de Direction (Règlements Généraux de la L.F.O., partie I – Règlement Administratif)

Art. 1.2 Billetterie

« Chaque club est responsable de sa billetterie, de sa politique tarifaire, de la gestion des places gratuites et de l'organisation billetterie jour de match. Celle-ci doit être conforme aux dispositions légales et établie en respect de la capacité d'accueil du stade déterminée par l'Arrêté d'Ouverture au Public de l'installation sportive où se déroule la rencontre.

Les clubs sont tenus de communiquer les prix proposés pour les différentes catégories de places à la Commission Régionale de Gestion des Compétitions avant le début de la saison. Ceux-ci devront être appliqués durant toute la saison, sauf modification autorisée par la C.R.G.C. (match de gala ou autres).

La ligue, en sa qualité d'organisatrice de la compétition, par la voie de la C.R.G.C. pourra demander au club recevant d'apporter des modifications à sa billetterie, y compris sur les tarifs proposés dès lors que ces derniers seraient considérés comme manifestement disproportionnés (entre les différentes catégories ou au regard de la compétition concernée). Le non-respect des dispositions du présent article, sera passible d'une amende dont le montant sera déterminé, par la Commission d'organisation, en fonction des manquements relevés ».

- Objectif : création d'un article spécifique relatif à la billetterie pour régir les modalités de fonctionnement afin d'éviter les abus manifeste
- Principe: liberté pour chaque club d'organiser ou non une billetterie tout en informant la C.R.G.C. avant le début avant le début de la saison des pratiques
- Exception : possible demande de modification par la C.R.G.C. pour toute pratique disproportionnée
- Cas exceptionnel : demande à la C.R.G.C. l'autorisation de pratiquer une billetterie spéciale

Art. 33 - Obligation en matière financière

- Nouvel article visant à améliorer les contrôles relatifs à la situation financière des clubs
- Création d'une commission spéciale ayant pour objet d'accompagner les clubs débiteurs afin de leur permettre de régulariser leur situation
- Mise en place d'un barème de sanction, après mise en demeure :
 - Défaut de paiement sous 45 jours : retrait de deux (2) points avec sursis ;

- Défaut de paiement sous 60 jours : retrait de six (6) points ferme (4 dont 2 par révocation)
- Interdiction de délivrance de licence pour défaut de paiement après le 30.04
- Défaut de régularisation du solde débiteur en fin de saison : interdiction d'engagement et de participation aux compétitions

Art. 59 - Horaires des rencontres

- Championnats Séniors : Samedi 18 h / Dimanche 15 h / Vendredi 21 h avec l'accord des clubs
- Championnats Jeunes : Pas de modification
- Accords des clubs :
 - Absence de réponse : accord du club adverse
 - Demande au moins trois semaines avant la rencontre : accord du club adverse n'est pas nécessaire et la modification est soumise à l'examen de la C.R.G.C.
- Horaire et jour des rencontres des deux dernières journées : plus de dérogation possible, limité à la dernière journée uniquement

Art. 90

Réorganisation de l'article relatif aux indisponibilités de terrain et aux difficultés liés au déroulement de la rencontre (terrain impraticable, interruption de la rencontre pour intempérie, difficulté à se déplacer etc...).

Intégration de la procédure d'urgence et création de l'adresse unique : permanence@occitanie.fff.fr

VOLET PARTENARIAT

Présentation du volet partenariat par Monsieur Jérôme SEGURA

Bonjour à toutes et tous.

Je tenais tout d'abord à remercier tous les membres du service Partenariat, Marketing et Communication pour leur dynamisme et leur volonté dans la recherche de partenaires tout au long de cette année passée. Cette recherche n'était pas simple après cette longue période de COVID.

Merci également au Président Monsieur DALLA PRIA pour son soutien, son écoute et sa volonté d'aller dans le même sens que nous.

Notre ambition commune de recevoir des partenariats locaux et donc régionaux nous a animé tout au long de la saison.

C'est donc chose faite avec les différentes entreprises et organismes qui vont nous suivre la saison prochaine qui font partie de la région Occitanie

Je commencerai par citer

Intersport : en tant qu'équipementier sportif, que nous remercions d'avoir su faire évoluer son offre dans le bon sens et qui va d'ores et déjà s'engager sur plusieurs saisons

Intersport obtient le naming de la coupe d'Occitanie, une boutique LFO sera créé également pour en faire bénéficier les clubs.

Merci à COPY SUD : Entreprise de_Services digitaux et solutions numériques qui s'engagera également sur une longue période à nos côtés

Merci aux organismes de formation Purple Campus et BOSS formation qui nous permettrons d'avoir accès à tous type de formation sportive ou non

L'entreprise So Much s'engage également auprès de nous, qui est une entreprise de distribution d'objets personnalisés, récompenses sportives (coupes) qui s'engage également à faire des réductions aux clubs sur leur trophées. Merci de leur collaboration qui est également sur plusieurs années

La totalité des partenariats pour la prochaine saison s'élèvera entre 120.000 et 135.000 € et nous pouvons d'ores et déjà compter sur plus de 100.000 € par an d'assurer pendant les 4 prochaines années.

Nous remercions les partenaires pour leur engagement et donc leur fidélité sur ces années à venir

Je vous remercie pour votre écoute, bonne journée à toutes et tous

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

L'Assemblée Générale Ordinaire est maintenant terminée, nous poursuivons sur l'Assemblée Générale Elective, avec 1 point à l'ordre du jour : élection de la délégation représentant les clubs amateurs aux Assemblées Fédérales.

Nous vous rappelons que ces élections sont supervisées par la Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales, Monsieur Jacques ADGE, excusé, remplacé par Gilles MAURICE, membre de la commission épaulé par Monsieur Joël CAMART présent sur site et Monsieur CHAMPOL en visioconférence.

Bonjour à tous, Bonjour à toutes,

Un petit rappel statutaire à l'article 7.1 des Statuts de la Fédération Française de Football qui précise la composition de la délégation de la ligue représentant les clubs amateurs lors des Assemblées Fédérales.

Les articles 4 et 6 des Statuts de la Fédération Française de Football rappelles les conditions générales et particulières d'éligibilité.

La Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales s'est réunie le 9 juin 2022 pour étudier la recevabilité des candidatures au titre de :

- Candidat au titre de délégués par tranche de 50000 licenciés - 2 postes à pourvoir

La Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales a validé :

- au titre de délégué par tranche de 50000 licenciés, les binômes sont les suivants :
- 1er binôme : Mme Christie CORNUS et Mr Joseph CARDOVILLE
- 2ème binôme : Mr Guy GLARIA et Mme Marie-Laure RAYNAL

Monsieur Gilles MAURICE soumet au vote l'élection de la délégation aux assemblées fédérales Christie CORNUS – Joseph CARDOVILLE adoptés (Pour 79.79 % et Contre 20.21 %).

Guy GLARIA - Marie Laure RAYNAL adoptés (Pour 71.94 % et Contre 28.06 %).

Madame Laurence MARTINEZ

Nous en avons terminé avec le volet électif de cette Assemblée Générale.

Je laisse la parole à Monsieur le Président pour le mot de clôture.

Monsieur Arnaud DALLA PRIA

Nous voici arrivé au terme de cette Assemblée Générale.

Je voudrais tout d'abord remercier les salariés et bénévoles de la ligue qui se sont impliqués pour cette Assemblée Générale et cette journée soit une réussite.

Je tiens également à féliciter chaleureusement Guy GLARIA et Christie CORNUS, ainsi que leur suppléant Marie-Laure RAYNAL et Joseph CARDOVILLE pour leur élection.

Que cette saison fut longue et empreinte d'anxiété pour nombre d'entre nous. Allions-nous réussir à finir la saison, de quelle manière et avec quels licenciés ?

Une nouvelle fois, il me semble important que nous puissions TOUS nous féliciter car le retour au football a été une réussite. Grâce à votre volonté, grâce aux bénévoles de vos clubs, nous avons pu retrouver notre niveau de licenciés avant covid, et surtout nous avons su les accueillir de manière sécure et parfois novatrice.

Alors oui, je sais tout n'aura pas été une réussite au cours de cette saison. Et si pour certains, elle a fini en apothéose, pour d'autres, elle fut compliquée. La joie a cohabité avec la tristesse, la colère ou la déception.

Je souhaite exprimer ici mes plus sincères félicitations à tous les clubs qui ont connu cette année de belles réussites. Je souhaite également à tous ceux qui ont connu la mésaventure d'une descente, d'un échec de rebondir le plus rapidement possible. La fin de saison est toujours le moment où l'on peut faire un bilan, pour mieux préparer ensuite la suivante.

Alors, je vous propose de la mettre en lien avec le programme pour lequel vous nous avez élu.

En décembre 2020, nous vous avons proposé de nous faire confiance autour d'un programme en 5 axes :

Axe 1 la gouvernance : il comportait 4 points essentiels

- Le maillage territorial de notre équipe, nous permet aujourd'hui de créer de la proximité avec l'ensemble de nos clubs ayant des équipes évoluant en ligue et au-delà l'ensemble des clubs ; des réunions régulières sont organisées sur les territoires afin d'échanger avec vous. Nous sommes unanimes pour dire, qu'elles sont une richesse extraordinaire car on y parle football, notre passion commune.
- Objectif pour la saison prochaine : renforcer encore plus cette proximité avec vous et notamment sur certains territoires, ou nous n'avons pas encore pu la déployer pleinement.

- Création d'un collège consultatif: il n'est pas déployé à proprement parlé sous cette forme, mais vous êtes impliqués et consultés régulièrement, soit en direct comme pour la réforme des compétitions nationales, soit au travers des différents groupes de travail qui sont ouverts à tous.
- Il s'agit d'un élément essentiel qui perdurera dans le futur car nous instance avons besoin de cette proximité pour coller au plus près des besoins du terrain et pour construire ensemble notre football de demain.
- **Relation avec les Districts**: il s'agit pour vous d'un enjeu essentiel car cette proximité et cette collaboration entre les instances est gage de cohérence, d'accompagnement efficace au quotidien.
 - Ces relations sont dans l'ensemble plutôt constructives, et même si ça et là, elles peuvent être au, moins en proximité, nous portons une attention toute particulière au fait que vous clubs, en soyez impactés le moins possibles.
 - Les interactions sont présentes et se construisent régulièrement entre les Commissions Régionale et les Commissions Départementales. Ainsi cette saison, les Commissions d'Arbitrages, des Délégués, celles du domaine juridique, ou encore entre Secrétaires Généraux des différentes instances, se sont réunis pour échanger, s'enrichir mutuellement et harmoniser les fonctionnements.
- Ce type d'échange est amené à se poursuivre et même se renforcer afin que nous puissions construire ensemble une ligue, un territoire cohérent et uni.
- Nous vous avons proposer dès l'an dernier une modernisation de nos statuts. Vous avez ensuite pu faire le choix d'y adhérer pour certains ou de les refuser pour d'autres. Ça s'appelle simplement la démocratie.

Axe 2 : Promotion des valeurs citoyenne et sociétale :

Il s'agit là pour nous de l'un des enjeux essentiels de notre sport pour demain. Comment arriver à fédérer tous nos licenciés vers un projet sociétal commun de vivre ensemble et de respect.

- Plusieurs actions ont déjà été déployées pour valoriser l'esprit sportif :
 - La valorisation du Fair-Play, puisqu'une partie des gagnants du challenge Fair-Play, ont eu le plaisir d'assister à France Croatie le 13 juin dernier, et l'autre partie assistera elle à France – Autrice le 22 septembre.
 - La création d'une journée de lutte contre les incivilités au travers du #Bon Match
 - Accueil d'un BPJEPS pour dynamiser ce secteur.
- Elles seront encore renforcées l'an prochain car au-delà de la répression, la valorisation est également un élément stratégique.
- Nous avions convenu qu'en reprise d'activité post Covid, il était prématuré de faire évoluer le barème disciplinaire. Force est de constater que malheureusement, il sera nécessaire d'accentuer certaines sanctions. La réflexion est en cours au niveau national.

Axe 3 : Développement de la LFO :

<u>Développement de la communication :</u>

C'est certainement l'une des satisfactions de cette saison écoulée, grâce notamment à l'apport du service PMC (Partenariat Marketing Communication).

Cette évolution est visible au niveau de notre activité dans les réseaux sociaux et médis avec de nombreuses nouveautés : journaux numériques, inside dans les clubs ou encore jeux concours.

Développement financier :

Comme l'a évoqué Jérôme SEGURA tout à l'heure, le travail réalisé par les équipes porte ses fruits et les résultats sont significatifs.

D'autres projets dans ce secteur verront le jour au cours de la saison prochaine pour rendre la Ligue encore plus attractive.

Le CRF est lui aussi en mutation et les travaux de rénovation du site qui commenceront en 2023 vont lui permettre de prendre son envol. Nous aurons l'occasion de vous le projet lors de l'Assemblée Générale d'hiver.

Structuration de l'IR2F :

À la suite de la réorganisation des services, l'objectif est l'an prochain de stabiliser l'IR2F et le rendre plus efficient avant d'envisager les saisons futures un déploiement plus conséquent vers l'extérieur.

Axe 4 : Accompagnement, aide aux clubs :

Comment aider, accompagner nos clubs au quotidien, dans leur structuration? Il s'agit de l'un des enjeux majeurs du football de demain.

L'aide a commencé à se déployer, principalement de deux manières :

- La création d'un service dédié en charge de réaliser des tutoriels pour vous simplifier la gestion quotidienne
- De manière plus individuelle auprès des clubs qui nous ont sollicité. Cela a été le cas principalement dans le domaine financier. Je tiens ici à remercier nos trois financiers qui œuvrent pleinement à vos côtés, mais également toute l'équipe qui, en proximité, collecte vos demandes et les transmets aux personnes compétentes pour qu'elles y apportent une réponse.

Sur la prochaine saison, l'objectif sera de vous accompagner encore plus, avec comme objectif de soulager votre tâche le plus possible.

Je le redis avec force : l'un des rôles principaux d'une instance est d'accompagner ses clubs. Accompagner ne veut toutefois pas dire se substituer à. Alors oui, j'entends, le mécontentement de certains clubs, sur telle ou telle sanction prononcée par les Commissions Régionales pour le non -respect de certains règlements.

Il m'apparaît important de rappeler à tous la nécessité de connaître les règlements afin d'éviter par la suite des désagréments. Après la saison que nous venons de passer, il est de nos ambitions de vous accompagner encore plus l'an prochain pour limiter au maximum le fait que les classements sportifs se jouent sur tapis vert, plutôt que sur le carré vert!

Pour autant il est de votre responsabilité d'appréhender au mieux les règlements pour éviter de vous mettre en infraction.

- L'accompagnement s'est également matérialisé dans le domaine financier. Nos engagements sont respectés :
 - Gel de la part Ligue de la licence. C'est le cas, et nous l'avons même dépassé avec la baisse de 5 € du tarif des licences dites « d'encadrements ». Alors oui, je sais que nous avons subi de plein fouet l'augmentation de l'assurance... nous le déplorons tous, mais plus encore, je regrette que le mot solidarité... tant employé ces deux dernières années se soit arrêté justement au stade des paroles.
 - **Abandon de la part Ligue et District** sur les nouvelles arbitres féminines et dirigeants.
 - **Diminution des frais de gestion sportive** des championnats Seniors d'environ 10% en moyenne en deux ans.

Nous avons fait le choix de baisses maitrisées mais régulière sur le mandat cat elles doivent être compensées.

<u>Axe 5 : Projet sportif : l'objectif prioritaire sera de poursuivre le développement</u> de deux axes :

Fédérer les acteurs

C'est le pilier essentiel du football de demain. Nous avons trop entendu au cours de la saison : « on ne peut pas parler aux arbitres, à quoi servent les délégués, les clubs ne nous respectent pas ».

Pour autant une grande majorité des acteurs se respectent et les matches se déroulent le plus souvent sans difficultés.

Les réunions échanges organisées par les élus comme par la CRA ont contribué à apaiser les relations autour du match.

Nous devons TOUS, collégialement continuer à travailler ensemble pour renforcer les liens et faire de l'acceptation de tous une règle essentielle de notre fonctionnement.

Fidélisation et recrutement les arbitres et les éducateurs :

Elle est au cœur de la préoccupation des instances. Grâce au travail quotidien des Commissions Départementales d'arbitrage sur le terrain, le recrutement de nouveaux arbitres se poursuit et permet de limiter la perte de nos arbitres. Un projet fédéral est en cours de finalisation et devrait être déployé en début de saison prochaine.

En conclusion, avant de fixer devant vous le cap pour l'année à venir, je tiens à saluer deux personnes qui vont quitter aujourd'hui la ligue et qui l'ont marqué de leur empreinte :

- Tout d'abord Florence MARIN, qui après 42 années au service du football Languedocien puis occitan prend sa retraite dans quelques jours.
- Et également David MARRAUD, qui lui vient de passer dix années au Pôle Espoirs Garçon de Castelmaurou. Il prendra dans quelques semaines la direction du Pôle Espoirs Garçon de Saint Sébastien sur Loire... si je peux me permettre ce jeu de mot... le canari revient à la maison.

Soyez tous les deux remercié pour votre implication au service du football occitan.

Je tiens également à remercier l'ensemble des salariés et des membres de Commissions de la Ligue qui œuvrent au quotidien pour faire fonctionner le football occitan. Comme vous au sein des clubs, prendre des décisions, n'est pas toujours facile, ni même fait de gaieté de cœur... pour autant nous savons tous au fond de nous que ne pas les prendre sanctionnerait les autres clubs.

Tous nos encouragements au Toulouse F.C. Féminine et à Montpellier Méditerranée Futsal pour leurs matches de barrage d'accession à la D2 féminine qui se déroulent ce week-end.

Nos objectifs pour la saison à venir seront les suivants :

- Renforcer encore et toujours l'accompagnement de nos clubs.
- Rapprocher les différents acteurs du jeu.
- Poursuivre le développement et le rayonnement de la Ligue.

Je vous souhaite à tous et à toutes un très bel été. Qu'il vous permette ainsi qu'à vos équipes de souffler et de vous régénérer avant de retrouver les terrains pour cette nouvelle saison qui s'annoncera palpitante, je n'en doute pas.

♦ ♦ ♦

La Secrétaire Générale,

MILIA

Le Président,

Arnaud DALLA PRIA